

Conseil communal de Prilly

Décisions des séances
No 09-2016 et 01-2017

des lundis 12 décembre
2016 et 9 janvier 2017

Procès-verbal des séances 9-2016 et 01-2017 du Conseil Communal de Prilly

Présidente : Madame Patrizia Clivaz-Luchez

Lundi 12 décembre 2016 à 20h00, à Castelmont.

Lundi 9 janvier 2017 à 20h00, à Castelmont

1. Opérations préliminaires : appel, ordre du jour 12 décembre 2016

Appel :

Personnes présentes : 68

Excusées : 6

Retard :

Absents :

Démissions :

Future admission :

Total : 74

Opérations préliminaires : appel, ordre du jour 9 janvier 2017

Appel :

Personnes présentes : 64

Excusées : 10

Retard :

Absents :

Démissions :

Future admission :

Total : 74

Le quorum de l'art. 59 du règlement du conseil étant atteint, la séance du Conseil communal est officiellement ouverte conformément à l'art. 62 du règlement.

2. Correspondance
3. Communications du bureau
4. Communications municipales
5. Information au Conseil communal par ses représentants aux organismes externes
6. Assermentation(s)
7. Préavis municipal N° 27-2016 soumettant le budget de l'Administration communale pour l'exercice 2017.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N°27-2016, le budget 2017 de la STEP de Vidy et le budget 2017 du SDIS Malley, Prilly-Renens,
- ouï le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'approuver la participation financière de la Commune de Prilly figurant sous 460.3526 aux coûts d'exploitation de la Station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise -STEP de Vidy et d'approuver le budget 2017 de ladite STEP ;
2. d'approuver la participation financière de la Commune de Prilly sous 650.3521 à l'organisme intercommunal de Défense contre l'incendie et de Secours SDIS Malley, Prilly – Renens et d'approuver le budget 2017 dudit organisme ;
3. d'approuver le budget ordinaire amendé de la Commune de Prilly pour 2017 présentant un excédent de dépenses de CHF 1'210'619 - après amendements.

VOTE : C'est par 34 pour, 2 contre et 25 abstentions que les conclusions amendées du préavis sont acceptées.

8. Rapport municipal N° 1-2016 présentant l'état de traitement des motions et postulats encore en suspens et ayant été déposés et renvoyés à la Municipalité jusqu'au 31 décembre 2015.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le rapport municipal N° 01-2016,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. de prendre acte du rapport municipal N° 1-2016, du 8 novembre 2016, présentant l'état de traitement des motions et postulats encore en suspens et ayant été déposés et renvoyés à la Municipalité jusqu'au 31 décembre 2015 ;
2. de prolonger au 30 juin 2017 le délai de réponse aux objets suivants :
 - postulat PO 1-2011 de Mme l'ex-Conseillère communale A. Bourquin Büchi « Afin de soutenir une économie de proximité, et de promouvoir un tissu économique diversifié dans la commune et la région, Prilly s'engage dans le développement du microcrédit » ;
 - motion M 2-2011 de M. l'ex-Conseiller S. Birrer & consorts « Demandant à la Municipalité de mettre en œuvre des outils performants de communication et d'offrir à la population une information de qualité, actuelle, facile d'accès et compréhensible » ;
 - postulat PO 2-2014 de M. le Conseiller F. Deillon « Pour du vert transparent » ;
3. de prolonger au 31 décembre 2017 le délai de réponse aux objets suivants :
 - postulat PO 3-2008 de M. l'ex-Conseiller S. Birrer « Pour une dynamisation du Centre de Prilly » ;
 - postulat PO 6-2010 de Mme la Conseillère J. Monney & consorts « Pour un service de vélos en libre-service à Prilly » ;
 - postulat PO 8-2010 de MM. les ex-Conseillers M. Mattia et J. Mrazek « Pour la promotion de la biodiversité en milieu urbain » ;
 - postulat PO 10-2010 de Mme la Conseillère P. Clivaz Luchez & consorts « Construction d'appartements protégés sur la Commune de Prilly » ;
 - postulat PO 11-2010 de Mme l'ex-Conseillère I. Aparicio & consorts « Pour des logements subventionnés à Prilly » ;
4. de prolonger au 30 juin 2018 le délai de réponse à l'objet suivant :
 - postulat PO 1-2014 de M. l'ex-Conseiller J. Mrazek & Consorts « Pour la sécurisation des piétons à Prilly » ;
5. de prolonger¹⁾/maintenir²⁾ au 31 décembre 2018 le délai de réponse aux objets suivants :
 - postulat PO 7-2008 de M. le Conseiller S. David « Pour un calendrier des mesures à envisager pour assainir les routes conformément à l'OPB (Ordonnance sur la protection contre le bruit) et au Plan d'attribution des degrés de sensibilité au bruit » ;
 - postulat PO 2-2013 de M. l'ex-Conseiller communal M. Mattia & consorts « Pour une réflexion globale sur la qualité de l'éclairage au sein de la Commune » ;
6. de prolonger au 31 décembre 2022 le délai de réponse à l'objet suivant :
 - postulat PO 1-2015 de Mme la Conseillère C. Lasserre Rouiller & Consorts « Comment allons-nous mettre en valeur Corminjoz-Sud ».

VOTE : C'est à l'unanimité que les conclusions du préavis sont acceptées.

9. Motions, postulats, interpellations

10. Questions et divers

11. Contre-appel

La séance est levée (heure): 23h50